



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4380

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4380**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) est régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 1982 et déposés à la Préfecture du Rhône le 26 juillet 1982.

L'association a pour but de créer et développer des liens de solidarité et d'entraide entre les associations. Ouvrant pour la consolidation et l'expansion des associations adhérentes, elle milite pour une reconnaissance, au niveau national et international, du droit au sport en facilitant les échanges entre collectivités et en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres.

L'association regroupe 10 membres, associations sportives communautaires (Arras, Bordeaux, Brest, Cherbourg, Creusot-Monceau, Le Mans, Lille, Lyon, Nancy, Strasbourg).

L'action principale de l'association est l'organisation de la coupe de France des associations sportives communautaires, la coupe UFASEC. Il s'agit de rencontres omnisports rassemblant environ 400 sportifs.

a) - Bilan des actions 2013

L'édition 2013 de la coupe de France des associations sportives des communautés urbaines a eu lieu à Lille, du 8 au 10 mai 2013.

400 agents communautaires se sont affrontés dans différentes disciplines sportives telles que le badminton, le bowling, la course à pied, le football, la pétanque, la randonnée, la chorégraphie, le tennis de table, le tir et le volley-ball.

b) - Projets pour la saison 2014

En 2014, la coupe de France sera organisée à Nancy du 8 au 10 mai. L'Amicale du personnel du Grand-Nancy a la charge de son organisation.

Les épreuves se dérouleront sur différents sites sportifs, avec l'accueil de sportifs et la mobilisation de bénévoles pour assurer l'organisation logistique et sportive.

c) - Budget 2014

Les dépenses et recettes prévisionnelles de l'UFASEC, pour l'année 2014, sont réparties ainsi :

Recettes	Montant prévisionnel 2013 (en €)	Dépenses	Montant prévisionnel 2013 (en €)
subventions communautaires	97 845	coupe de France 2014 Nancy	105 345
<i>dont subvention Communauté urbaine de Lyon</i>	18 455	honoraires experts comptables	1 255
cotisations associations sportives communautaires	6 810	déplacements	5 155
<i>dont Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL)</i>	1 857	trésorerie - secrétariat	300
partenaire	7 500	frais de commission contrôle	100
Total recettes	112 155,57	Total dépenses	112 155,57

Le soutien de la Communauté urbaine en 2014

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 455 € au profit de l'UFASEC dans le cadre de son activité pour l'année 2014. Cette somme est en hausse de 326 € par rapport à 2013 car le calcul correspond à l'ajustement de la subvention en fonction du nombre d'habitants sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon ;

La convention 2014 prévoit les engagements de chaque des parties ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 455 € au profit de l'Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) pour l'année 2014,

b) - la convention 2014 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association UFASEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention 2014.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O1487 - pour la somme de 18 455 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.